

Commissions de la Cipav

Le conseil d'administration désigne en son sein des commissions. Plusieurs d'entre elles sont instituées obligatoirement car prévues par le code de la sécurité sociale ou par les statuts de la caisse. Les autres sont proposées au conseil d'administration qui décide ou non de les mettre en place.

Voici les commissions désignées par le nouveau conseil d'administration depuis le 10 janvier 2018.

LES COMMISSIONS STATUTAIRES

La commission des placements

Elle est chargée, avec le concours de la direction financière :

- d'élaborer des propositions en matière de politique de placements ;
- de mettre en œuvre cette politique dans le respect des orientations générales décidées par le Conseil d'administration ;
- de procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires délégués ;
- de présenter au Conseil d'administration un compte rendu trimestriel de la gestion financière.

Composition

Philippe CASTANS	Thierry PARINAUD
Antoine DELARUE	Patrick TAUZIN
Mohammed OUZZANI-TOUHAMI	Michel VINCENT

La commission des marchés

Elle est chargée de veiller à la bonne application des dispositions du code des marchés publics.

Composition

Titulaires

Catherine CARQUEVILLE
 Dominique MONTEIL
 Thierry PARINAUD
 François PELEGRIN

Suppléants

Martina KOST
 Kingsley OKUNMWENDIA
 Valérie BOLLAERT
 Alain DEBORD

Commissions de la Cipav

LES COMMISSIONS STATUTAIRES

La commission de recours amiable

Elle est chargée de :

- statuer préalablement à tout recours devant les tribunaux sur les réclamations formulées par les adhérents ;
- décider de la remise totale ou partielle des majorations de retard ;
- d'admettre en non valeur les créances non recouvrables de l'organisme.

Composition

Titulaires

Marie- Françoise DUHEM
 Jérôme ZITTOUN
 Catherine CARQUEVILLE
 Joanne SOLOMONS

Suppléants

Michel VINCENT
 Valérie BOLLAERT
 Dominique MONTEIL
 Philippe SEGUIN

La commission d'action sociale (inaptitude)

Elle est chargée de :

- gérer les fonds sociaux de la caisse ;
- accorder des secours, en application des statuts de l'organisme ;
- statuer sur les dossiers d'inaptitude.

Composition

Titulaires

Pierre GIRARD
 Michel VINCENT
 Joanne SOLOMONS
 Kingsley OKUNMWENDIA

Suppléants

Dominique MONTEIL
 Catherine CARQUEVILLE
 Christian GRANGE
 Jérôme ZITTOUN

Commissions de la Cipav

LES COMMISSIONS STATUTAIRES

La commission de contrôle

Elle est chargée de vérifier :

- la bonne exécution des décisions prises ;
- le respect du code de déontologie des administrateurs.

Composition

Marie- Françoise DUHEM Lionel DUNET
François TRESSIERE

LES COMMISSIONS NON STATUTAIRES

La commission communication

Elle est chargée de :

- mettre en cohérence la politique déterminée par le conseil d'administration et de vérifier sa mise en œuvre ;
- faire toutes recommandations utiles à la communication de la Cipav à l'égard des adhérents ;
- définir la communication avec les partenaires institutionnels.

Composition

Christian GRANGE	François VEDRENNE
Dominique MONTEIL	Kingsley OKUNMWENDIA
Michel VINCENT	Jérôme ZITTOUN

La commission prospective

Elle est chargée :

- de suivre l'évolution des régimes de retraite, de la réglementation, et des lois applicables aux adhérents de la Cipav ;
- d'observer l'évolution de la Cipav, de ses adhérents et de suivre le devenir de la caisse dans les contextes politique, économique et social.

Composition

Antoine DELARUE	Marie Laure SCHNEIDER
Armand GERSANOIS	Joanne SOLOMONS
Michel MANDAGARAN	François VEDRENNE